

(No 31)

**Mandement de Monseigneur l'Evêque  
de Rimouski**

PORTANT CONDAMNATION DE CERTAINES PROPOSITIONS  
CONTRAIRES AUX DROITS DE L'EGLISE

JEAN LANGEVIN,

*Par la grâce de Dieu et du St. Siège Apostolique,  
Evêque de St. Germain de Rimouski,  
Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés Reli-  
gieuses et aux Fidèles de notre Diocèse,*

SALUT ET BÉNÉDICTION EN N. S.

En présence de certaines prétentions émises récemment dans une affaire concernant une partie importante de notre Diocèse, en face de certains principes attentatoires aux droits sacrés et inaliénables de l'Eglise posés ouvertement dans une occasion solennelle par des magistrats se disant catholiques, Nous croirions manquer, Nos Chers Frères, au premier de nos devoirs si Nous n'élevions la voix, sans faiblesse comme sans passion, pour protester contre de semblables prétentions, pour condamner des principes si erronés et si dangereux. S'il y a un temps pour se taire, il y a aussi un temps pour parler, (1) et c'est aux pasteurs de son Eglise, comme autrefois à Jérémie, que le Seigneur adresse ces paroles : "Vous direz tout ce que je vous ordonnerai : *universa quaecumque man-*

(1) Eccle. III, 7.